



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 62556

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conclusions de l'étude « Les grandes métropoles, les coopérations métropolitaines et le développement économique territorial » présentée le 14 octobre 2009 par l'association des chambres de commerce et d'industrie métropolitaines (ACCIM). Partant du principe qu'un seuil de deux millions d'habitants est nécessaire pour exister au niveau européen, elle prône notamment l'instauration de plateformes inter-métropolitaines d'excellence auxquelles il incomberait de soutenir la spécialisation de « grappes de PME » autour des points forts des métropoles. Il lui demande si une telle proposition est susceptible de retenir son attention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62556

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10339

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)